

Annexe 5: Mission (TPI)

Procédure de qualification Géomaticienne CFC / Géomaticien CFC

A compléter par la-le spécialiste compétent(e), FE.

A soumettre aux expert(e)s désigné(e)s par la commission de qualification.

A présenter pour accord à la personne soumise à l'examen.

Ensuite validé par la commission de qualification et signé.

Version	Date	Approbation
1.3	20.10.2023	Compléments et adaptations mineures
1.2	01.02.2023	AFG-CH et CQ
1.0	14.11.2013	Comité TVG-CH

Mission du TPI Géomaticien / Géomaticienne

N° de la personne soumise à l'examen

Personne soumise à l'examen :

Nom / Prénom :

Adresse :

NPA / Localité :

Mobile :

E-Mail :

Domaine spécifique: Mensuration officielle Géoinformatique Cartographie

Entreprise formatrice

Raison sociale :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Spécialiste compétent(e) chargé(e) de l'encadrement de la personne en formation FE

Nom / Prénom:

E-mail:

Téléphone prof.:

Mobile:

Experts (par la commission d'examen)

A) Nom / Prénom:

Adresse:

E-mail:

Téléphone prof.:

Mobile:

B) Nom / Prénom:

Adresse:

E-mail:

Téléphone prof.:

Mobile:

Budget temps total:

Part pratique:

Part documentation:

Date de la présentation et de la discussion technique :

Date

Signature

Spécialiste compétent(e) FE :

Lecture des conditions d'examen et définition de la mission

.....

Personne soumise à l'examen :

Je suis d'accord avec la mission et j'ai pris connaissance
de la grille d'évaluation (annexe 2) :

.....

Expert(e)s et Commission de qualification CQ :

Approbation de la mission :

Mission

Titre du TPI

Pas d'innovation, rester au niveau CFC (Référence : Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de géomaticienne/géomaticien avec certificat fédéral de capacité (CFC) Art. 17)*

Description

Ne pas être trop flou ou trop précis...

Décrire les phases principales du travail. La description doit être suffisamment claire afin que les experts puissent déterminer si la proposition de travail correspond au niveau attendu. Mais elle ne doit pas être une marche à suivre/planning pour la-le candidat-e.

Chaque phase doit comporter le temps estimé à sa réalisation (en pourcentage).

Le temps nécessaire pour établir la documentation doit correspondre à ~20% du temps de travail réparti sur la durée totale.

Référence : Guide relatif à la procédure de qualification Géomaticienne CFC / Géomaticien CFC paragraphe 2.2.4

Exigences particulières, infrastructure, commentaires

Indiquer les livrables techniques et administratifs.

Noter quelques éléments du règlement comme l'interdiction de travailler sur son TPI en dehors des heures prévues à cet effet, aides externes interdites, préparation du planning par l'apprenti-e, etc

Voir le guide relatif à la procédure de qualification Géomaticienne CFC / Géomaticien CFC du 22.11.2022 et le document « liste des annexes TPI et leurs fonctions » d'octobre 2023, réalisé par le chef expert dans le but d'aider les actrices et acteurs de ces TPI et les guider dans leurs fonctions respectives.